

2021/0008

**DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE  
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 15

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. RAVIDAT.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU. STALLA.

Absents ayant donné procuration : Mme DELTOUR à Mme BLANDO.  
Mme WAUCHEUL à M. PETIT.

Absente excusée : Mme MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : Délibération de principe programme petites villes de demain.**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune d'Avesnelles a été sélectionnée, en date du 18 décembre 2020, au dispositif du Programme « les Petites Villes de Demain ».

Ce programme permet aux communes d'obtenir des aides financières pour les projets qu'elles souhaitent mettre en œuvre.

La commune souhaite inclure 2 projets concernant :

- la rénovation thermique et de la mise en conformité de l'accessibilité de l'école maternelle,
- la création d'un parking au site de Cardé.

Les modalités de dépôts de dossiers vont être prochainement adressés aux communes concernées mais il est possible de prendre une délibération de principe pour inscrire ces 2 projets dans le cadre du programme.

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** l'avant-projet présenté ci-dessus,

**Sollicite** Monsieur le Maire à parapher tout document de demande d'aide financière relatif au programme petites villes de demain pour chacun de ces projets.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le

le Maire,

20 JAN. 2021

